



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION : FINALES DES COUPES FEMININES

Dans le souci d'un parfait déroulement de ces finales de coupes départementales, le comité de direction du District du Cantal de football a défini les critères suivants pour accepter les candidatures des clubs souhaitant postuler à leurs organisations.

➤ **Désignation du club accueillant :**

Parmi les candidatures reçues, le club retenu pour organiser en collaboration avec le District du Cantal de football les finales de coupes départementales féminines U15, U18, Séniors à 8 et Séniors à 11, sera désigné par le comité de direction du district sur proposition de la commission féminine.

➤ **Date :**

La date est définie par la commission féminine du District, mentionnée au calendrier général de la saison sportive.

Les finales sont traditionnellement organisées le premier samedi de juin en parallèle de la réunion de fin de saison des clubs féminins.

➤ **Horaires :**

Finale U15F : 14H00

Finale Séniors à 8 : 16H00

Finale U18F : 18H00

Finale Séniors à 11 : 20H00

- ❖ Les horaires sont susceptibles d'être modifiés au regard des équipes engagées et de la mise en place ou non de la totalité des finales.

➤ **Installations sportives**

Une sonorisation (fixe ou mobile) avec micro.

Un terrain avec un revêtement gazonné en très bon état et /ou synthétique, aux dimensions minimums de 100 x 60, ceinturé d'une main courante et disposant d'un éclairage classé.

Aménagement du terrain à 11 en terrain à 8 avec la mise en place de buts à 8 mobiles dans sa longueur et d'un traçage d'une couleur bleu ou rouge aux dimensions règlementaires du foot à 8 pour les finales séniors à 8

Un terrain ou surface annexe de qualité pour la mise en place d'un plateau foot animation et pour l'échauffement des équipes en attente.

Une table en bord de terrain pour la remise des coupes qui sera effectuée à l'issue de chaque finale.

6 vestiaires avec douches, plus celui des arbitres si 4 rencontres.

4 vestiaires avec douches, plus celui des arbitres si 3 rencontres.

➤ **Sécurité :**

Le club accueillant est en charge de prévoir une pharmacie dûment remplie.

Il est également en charge de veiller à assurer un environnement sécurisé pour les rencontres avec l'aide de 3 stadiers qui seront mis à disposition du club organisateur par chaque club participant à finale.

➤ **Arbitrage :**

La CDA est en charge de la désignation des arbitres (un central et deux assistants par rencontre)

Elle désignera un de ses membres pour en assurer la coordination.

Chaque arbitre percevra une indemnité de 30 euros qui seront à la charge pour 50% par le district (15 euros) et pour 50% par le club accueillant (15 euros) par arbitre.

➤ **Délégation :**

La commission féminine désignera un de ses membres pour assurer la fonction de délégué lors de ces 4 finales.

➤ **Logistique :**

Les coupes et médailles seront fournies par le district du Cantal de football.

Les ballons (taille 5) seront fournis par le club accueillant.

4 jeux de maillots seront offerts pour les finales seniors par le district du Cantal de Football.

La collation pour le plateau foot animation et pour les équipes U 15F et U 18F sera prise en charge par le district du Cantal de football.

La collation pour les équipes Séniors à 8 et à 11 et pour les arbitres sera prise en charge par le club accueillant, qui fournira également les bouteilles d'eau (48 x 1.5 litres pour les équipes et 12 x 0.5 litres pour les arbitres)

➤ **Règlement financier :**

L'entrée au stade sera gratuite

Le club est libre d'organiser toutes opérations pouvant lui permettre de couvrir les frais engagés par différentes ventes, buvettes au stade, tombola, etc...

Une réunion de concertation sera organisée entre le District du Cantal de football et le club accueillant pour signature d'une convention entre les deux parties et validation du présent cahier des charges.